

Gendarmerie royale. Comme l'a signalé l'honorable député de Trinity-Conception, l'envoi dans la zone des troubles de membres de la police de Terre-Neuve préposés à la protection de la ville de St-Jean a créé une situation critique, parce que cette ville a été laissée sans la protection policière dont elle avait besoin. C'était là une situation grave, qui n'aurait pas eu sa raison d'être si les renforts nécessaires de la Gendarmerie avaient été envoyés à Terre-Neuve lorsqu'on les a demandés.

Il a aussi été prétendu hier après-midi qu'on avait réclamé la Gendarmerie à Terre-Neuve en vue de chasser un syndicat de la province. Il n'y a rien de vrai là-dedans. Les gendarmes devaient aller à Terre-Neuve pour y maintenir l'ordre public; ils n'avaient rien à voir au différend qui régnait à ce moment-là. Personne ne peut admettre, en étant au courant des faits, que les gendarmes ont été appelés à Terre-Neuve pour chasser un syndicat.

Je me demande également si le ministre de la Justice, en prenant sa décision, a suffisamment conféré avec les représentants du gouvernement de Terre-Neuve pour se rendre compte de la situation exacte. Il y a bien des gens aujourd'hui qui estiment que cette décision n'était pas judicieuse et qui se demandent, advenant pareilles circonstances exceptionnelles, quelle protection ils pourraient espérer obtenir s'ils habitent ailleurs qu'à St-Jean, la seule ville qui compte un bon nombre de policiers provinciaux. Aussi de nombreux citoyens de Terre-Neuve sont-ils d'avis que la décision prise dans ce cas était mauvaise, et ils sont restés avec de graves doutes dans l'esprit.

M. Carter: Monsieur le président, j'aimerais prendre quelques minutes pour répondre à certaines des observations que l'honorable député de Port-Arthur a formulées ce matin. On se rappellera que l'honorable député de Port-Arthur, au cours d'un échange de propos avec le ministre de la Justice au sujet des actes subversifs, a demandé à celui-ci de lui définir le mot subversion. Il a aussi insisté auprès du ministre pour qu'il dévoile les noms de sociétés qu'on pourrait considérer comme subversives. Comme il n'obtenait pas de réponse satisfaisante du ministre, il a donné à entendre qu'il n'existait aucun danger de ce côté-là. "Où est le danger?" a-t-il demandé. Puis, pour étayer sa thèse, il a signalé que le nombre de suffrages obtenus par le parti ouvrier-progressiste au cours des dernières élections avait diminué.

J'estime qu'il est dangereux de laisser ce raisonnement figurer au hansard sans y donner de réponse, car c'est un des moyens que le parti communiste aime à employer pour nous

bercer d'illusions quant à notre sécurité. Pour démontrer l'inanité de cet argument, je signale à la Chambre qu'à Berlin, en mai dernier, M. John McGovern, député anglais qui est membre du parti travailliste, a déclaré, séjournant à Berlin à la demande du maire Brandt, que parmi les députés du parti socialiste en Grande-Bretagne il y en a 26 qui sont des agents secrets et 70 autres qui sont des sympathisants. Cette déclaration de M. McGovern a causé tout un émoi dans son parti. M. Morgan Phillips, secrétaire du parti travailliste en Grande-Bretagne, lui a demandé une rétractation. Il a fermement refusé de la faire, disant que c'est la vérité et qu'il n'a jamais fait de fausses déclarations même contre ses adversaires

M. Regier: Et vous la croyez?

M. Carter: Certainement.

M. Regier: Avez-vous des preuves?

M. le président suppléant: A l'ordre.

M. Carter: Vous fournirez des preuves quand votre tour viendra.

La difficulté de définir le mot "subversion" saute aux yeux, car les agissements subversifs les plus insidieux ont lieu dans le domaine de la pensée et des idées. Les buts et les objectifs du parti communiste sont de saper notre confiance dans nos institutions, nos valeurs et nos chefs. Tout cela, bien sûr, entraîne l'utilisation et l'implantation d'idées, comme aussi le bouleversement de nos valeurs.

On y procède de bien des manières. Par la radiodiffusion, les films et les pièces. Une des sources les plus fructueuses de cette initiative se situe, bien entendu, dans les universités. Nous savons que la plupart des universités ont des agents communistes parmi leur personnel dans ce dessein et l'on peut raisonnablement supposer que la même chose se passe ici au Canada. Nous ne pouvons certes pas compter que le ministre de la Justice va divulguer à la Chambre les gens et les universités ou les agissements qui se produisent dans ce domaine.

C'est seulement il y a peu de jours qu'un membre éminent du parti communiste au Canada s'est vu demander si le recrutement dans son parti s'accroissait. Il a répondu: "Non; nous ne recrutons pas beaucoup de nouveaux membres, mais cela n'a pas d'importance, car le public accepte déjà largement les thèses que nous préconisons." Voilà où se manifeste l'activité la plus subversive.

Je me rends compte que le député de Port-Arthur envisage un problème véritable,— qui, à mon avis, mérite qu'on s'en occupe,— du fait que certains nouveaux citoyens, quand